



## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

---

Adoptée  
Conseil d'administration le 21 avril 2010

Direction générale

## SECTION 1 | MISE EN CONTEXTE

Le Cégep de Thetford reconnaît que ses activités peuvent avoir un impact sur l'environnement. En appliquant les principes énoncés dans cette politique environnementale, le Cégep s'engage à faire des efforts pour réduire son empreinte écologique et pour sensibiliser toute la communauté collégiale à adopter des habitudes de vie plus respectueuses de l'environnement.

*L'empreinte écologique est une mesure de l'impact des activités humaines sur le milieu naturel.*

De plus, en tant qu'institution d'enseignement, il est de notre responsabilité de former les nouvelles générations à prendre conscience de leur impact sur l'environnement. L'éducation relative à l'environnement (ERE) doit donc devenir un enjeu important dans les programmes d'études offerts au Cégep.

Le Cégep de Thetford s'engage à mettre en œuvre le principe de l'amélioration continue. Nous devons donc toujours faire de notre mieux pour réduire notre empreinte écologique et pour mettre en œuvre l'ERE, selon nos capacités et nos connaissances du moment.

*Il n'existe certainement pas de plus grande contribution ou d'élément plus essentiel pour les stratégies environnementales à long terme pour un développement durable, respectueux de l'environnement, que l'éducation et la formation des générations futures dans la perspective d'une éthique environnementale universelle.*

*UNESCO – Programme des nations unies pour l'environnement - 1991*

La présente politique environnementale fait partie intégrante du plan stratégique 2010-2015 du Collège. L'adoption et le respect de cette politique sont des objectifs explicites de ce dernier.

## SECTION 2 | CADRE DE RÉFÉRENCE

Le Cégep de Thetford reconnaît que le développement durable est nécessaire pour permettre aux futures générations de vivre dans un environnement sain.

Depuis une vingtaine d'années, les gouvernements de partout dans le monde prennent conscience de l'urgence d'agir et visent à réduire leur influence négative sur l'environnement. Cette prise de conscience a vraiment pris de l'essor suite à la publication du rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement en 1987, « *Notre avenir à tous* », communément appelé rapport Brundtland.

*Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.*

*Commission mondiale sur l'environnement et le développement -1987*

Depuis, des mesures sont prises dans toutes les sphères de la société afin de garantir un environnement sain aux générations futures. Dans le milieu de l'éducation au Québec, plusieurs institutions font maintenant des efforts pour conscientiser les jeunes et pour réduire leur impact sur l'environnement. Les chiffres sont d'ailleurs assez convaincants : plus de 1 000 établissements sont certifiés « Établissements Verts Brundtland » et près de 40 cégeps sont certifiés « Cégeps Verts ». Nous ne pouvons donc plus ignorer cette réalité et nous devons faire notre part pour contribuer à la préservation de l'environnement pour les générations futures.

### SECTION 3 | DESTINATAIRES

Cette politique s'adresse à toute personne fréquentant les lieux du cégep, incluant les visiteurs et les fournisseurs. Le Cégep de Thetford s'attend à ce que ces personnes aient un comportement respectueux de l'environnement et fassent des efforts pour réduire leur empreinte écologique.

### SECTION 4 | CHAMPS D'INTERVENTION

Le Cégep de Thetford reconnaît trois champs d'intervention principaux, soit la sensibilisation et la participation, l'éducation et la gestion environnementale.

#### **Sensibilisation et participation :**

Afin d'atteindre ses buts, le Cégep vise à sensibiliser toute la communauté collégiale aux problématiques environnementales et l'informer des solutions et alternatives possibles. Il s'assure aussi de diffuser l'information sur les actions déjà réalisées afin de créer un rayonnement et une prise de conscience auprès des visiteurs du Cégep, et même de toute la communauté régionale.

#### **Éducation :**

Le Cégep de Thetford reconnaît que l'éducation relative à l'environnement est un enjeu majeur dans une maison d'enseignement. La direction des études appuie l'émergence de programmes et de projets en lien avec la politique environnementale. Elle aide à la formation des élèves et des enseignants afin d'acquérir les compétences nécessaires à la solution des problèmes environnementaux.

#### **Gestion environnementale :**

Chaque service ou département a le mandat de réduire son empreinte écologique, en appliquant des principes simples tels que la réduction, la réutilisation et la récupération des ressources. Plus précisément, des actions doivent être menées dans les domaines suivants :

- Approvisionnement (réduction, réutilisation, choix judicieux et éthique, marché local, etc.);
- Maîtrise de l'énergie (réduction, efficacité, contrôle, sources renouvelables, etc.);
- Gestion de l'eau (réduction de la consommation et de la pollution, etc.);
- Gestion de la qualité de l'air (réduction de la pollution, etc.);
- Gestion des matières résiduelles (réduction à la source, valorisation, recyclage, réutilisation, etc.);
- Gestion des matières dangereuses (réduction à la source, recyclage, disposition écologique, etc.);
- Entretien des terrains (réduction de la pollution, utilisation de produits naturels, etc.);
- Gestion du papier (réduction à la source, réutilisation, achat de papier recyclé, valorisation de l'informatique, etc.);
- Construction et rénovation (respect des normes et des standards environnementaux, réutilisation, choix judicieux des matériaux, etc.);
- Gestion du transport (réduire l'utilisation de l'auto, encourager les alternatives plus écologiques, etc.).

### SECTION 5 | RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La direction générale s'assure de l'application, de la diffusion et de l'évaluation de la politique. Elle s'engage à allouer les ressources matérielles, financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre de

la politique. Elle est aussi responsable de créer un état d'esprit où chacun prend la politique au sérieux et s'engage à faire des efforts.

Plus précisément, elle confie :

- à la direction des études la promotion de l'ERE dans les programmes d'études et le support des projets pédagogiques en lien avec la politique;
- à la direction des ressources matérielles la responsabilité de la gestion environnementale;
- aux enseignants la responsabilité de chercher à inclure l'ERE dans les cours, dans la mesure du possible;
- à tous les membres de la communauté collégiale (employés, étudiants) la responsabilité de veiller à réduire l'empreinte écologique dans toutes les sphères de leur implication et de favoriser le rayonnement des bonnes pratiques;
- au Comité d'action et de sensibilisation à l'environnement (CASE), la responsabilité de coordonner la mise en œuvre de la politique environnementale, de proposer et organiser de nouvelles actions environnementales et de sensibiliser l'ensemble de la communauté collégiale. De plus, le CASE est responsable de l'élaboration du plan d'action et de l'évaluation de celui-ci à chaque année.

*Le CASE relève de la direction générale et est formé d'étudiants et de membres du personnel de différents secteurs (enseignants, cadre, professionnels, soutien).*

## **SECTION 6 | ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration du Cégep de Thetford.

## **SECTION 7 | AMENDEMENTS/MODIFICATIONS**

La direction générale est responsable de réviser cette politique à tous les trois ans.

*Note : Le genre masculin utilisé dans ce document peut signifier également le genre féminin.*